



■ **Décision n°2022-370**  
**Culture**

**Le maire de Creil,**  
**Direction des affaires générales**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à l'entente Creil-Liancourt handball pour réaliser des séances d'initiation au handball, du 12 juillet au 18 août 2022, dans les ALSH de Creil.

■ **Décide :**

**Article 1** : de signer une convention de prestation de services avec l'entente Creil-Liancourt handball, sise avenue Louis Aragon à Liancourt (60140), représentée par son Président, monsieur David VIDAL, pour la réalisation des séances susvisées.

**Article 2** : de conclure cette convention à titre gracieux, pour la période susvisée.

**Article 3** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 26/07/22

et publication ou notification le 12/08/22

affiché le .....

CREIL, le 12/08/2022

Pour le maire et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au maire

Sophie LEHNER

Creil, le 18 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services  
Ronan TÉXIER